

L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Magazines populaires  
Tirage: 9'510  
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 10  
Surface: 93'325 mm²

## SÉLECTION

## Progression imposée de la norme américaine

Avec «La Crise. Quelle crise?» (Slatkine), Jean-Marie Brandt rappelle que la période d'incertitude qui a débuté en 2007 n'est plus une crise, mais un ordre nouveau auquel il faut s'adapter. Pour lui, la compréhension profonde de la crise passe d'abord par l'analyse attentive, ensuite par le dépassement d'un paradoxe qui en voile la nature. Le terme «paradoxe» désigne dans son sens premier l'opinion qui va à l'encontre de ce qui est communément admis. Or, c'est bien d'idées reçus qui rendent aveugle dont il s'agit ici. L'ensemble de l'ouvrage poursuit le même objectif: percer les mystères du paradoxe fondamental, de la tension multidimensionnelle entre économie et finance. Pour y parvenir, l'auteur décompose le paradoxe de la crise en une suite de sous-paradoxes dont il montre la dynamique corrélative qui débouche sur leur renforcement mutuel.

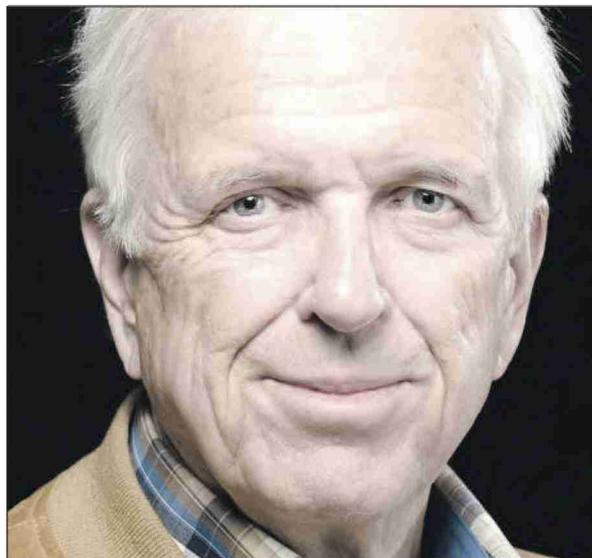
**P**endant la crise et dans le nouvel ordre, la Suisse est demeurée une exception de prospérité enviable à juste titre. Contrairement à l'UE, mais dans la ligne des Etats-Unis, elle a su entreprendre la crise financière dès la phase initiale, la juguler et redonner à l'économie ses droits. Elle est intervenue (à propos d'UBS, fin 2008) soit trois mois après l'interventionnisme massif des Etats-Unis, et fin 2011 (arrimage du franc suisse à l'euro), alors que l'UE se décidait enfin à intervenir (l'Angleterre ayant fait exception pour sauver ses banques), donnant la preuve de sa souveraineté, de son pragmatisme et de son esprit de décision. La finance a repris son rang de servante de l'économie, et celle-ci a prolongé à ce jour son essor en dépit du ralentis-

sement qui frappe ses principaux partenaires.

Les repères de lecture de la prospérité helvétique sont demeurés inchangés avec la crise.

La crise qui éclate en Suisse à la suite de la crise n'est pas financière ni économique, encore moins celle de l'endettement, non plus que celle de la confiance, comme pour l'UE et les Etats-Unis, mais une crise institutionnelle où nous puisons les repères de lecture ci-dessous.

Le Conseil fédéral convoqué (!) d'urgence un week-end d'octobre 2008 par UBS, avec le renfort requis (!) de quelques conseillers aux Etats, mis face à l'alternative inédite d'une paralysie du système financier dès le lundi à l'ouverture pour six mois (paiements, liquidités) avec de graves retombées sur l'économie, ou bien d'intervenir, a pris les décisions suivantes pour sauver UBS et



le système financier, à commencer par le trafic des paiements (dont UBS avait les deux tiers) 75 et les crédits commercial et hypothécaire (dont UBS avait le cinquième):

- recapitalisation du bilan d'UBS en faillite par l'injection de 6 milliards de francs à un taux artificiellement élevé;

- transfert dans les vingt-quatre heures de 38 milliards de francs de crédit pourris (subprimes) à la BNS. UBS, les banques et le système financier suisses étaient sauvés. La crise financière occidentale était éradiquée de Suisse. UBS devait bientôt rembourser la Confédération avec plus de 1,2 milliard de francs de bénéfice (perte de 550 millions et indemnisation de 1,8 milliard), et la BNS, revendre le solde de ses crédits pourris subprime (les gages immobiliers entretemps avaient repris de la valeur) après en avoir assaini une bonne partie, pour un bénéfice de quelque 5,8 milliards. Ces bénéfices, réels, ne compensent pas le travail effectué ni l'immobilisation des fonds,



L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Magazines populaires  
Tirage: 9'510  
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 10  
Surface: 93'325 mm<sup>2</sup>

ni la perte fiscale considérable, ni les pertes abyssales de l'actionnaire, à commencer par les caisses de pension du pays. Le seul vrai bénéfice a été le regain de crédibilité de la souveraineté financière suisse, la confirmation de sa stabilité politique et économique et la maîtrise des événements financiers face à la crise de ses principaux partenaires. Quel est le lien avec la fiscalité? Lors de sa présentation d'octobre 2008 au Conseil fédéral élargi, UBS n'a apparemment pas fait allusion au problème qui la guettait elle et plusieurs de ses consœurs: le problème fiscal. Il est vrai que le problème des risques subprimes était prioritaire. Mais il est tout aussi vrai que le problème fiscal comportait des consé-

quences autrement plus graves à long terme et sur le plan non pas financier, mais institutionnel.

De quoi s'agissait-il? Des excès de la fraude fiscale perpétrée principalement aux Etats-Unis par UBS (et le Credit Suisse) sous le pilotage local de responsables américains, mais avec le consentement difficilement récusable, si ce n'est même l'incitation de la haute direction centrale. Ou alors la direction aura été assez négligente pour ne pas s'intéresser aux causes possibles de profits exceptionnels et croissants pendant quelque dix années, de même que les organes de contrôle

**EN 2008, LE PROBLÈME  
DES RISQUES SUBPRIMES  
ÉTAIT PRIORITAIRE.  
POURTANT  
LE PROBLÈME FISCAL  
COMPORTAIT  
DES CONSÉQUENCES  
AUTREMENT PLUS  
GRAVES À LONG TERME  
SUR LE PLAN**

**INSTITUTIONNEL.**

interne et externe. C'est un peu gros! La menée systématique, ingénieuse, proactive et massive de ces excès est la cause première des attaques dont la place financière suisse et le secret bancaire, comme aussi la sphère privée, ont fait l'objet avec un succès qui s'explique largement par la hauteur des excès. Il s'est agi de délits pénaux (donc de crimes) non seulement selon la loi américaine, mais également suisse. Hautes directions suisses et responsables locaux ne sont donc pas excusables d'emblée et leur responsabilité aurait dû être engagée au plan pénal en Suisse. Tout alors aurait été clair, et la crise institutionnelle, gérée comme une adaptation nécessaire et rapide.

Le gouvernement suisse, mal informé et ne mesurant pas l'enjeu, entreprit, sur le conseil de banques (les grandes banques), le projet compliqué et prétentieux Rübik qui n'intéressera que deux Etats seulement et provisoirement (Autriche, Angleterre). Rübik préservait le secret bancaire et la souveraineté suisse en ce sens que ce sont les banques qui déterminent le prélèvement fiscal sur les dépôts de leurs clients et le transfert aux Etats signataires (l'impôt anticipé résout une partie du problème), avec l'accord des clients et sans donner d'informations à l'extérieur, le client demeurant libre de se dénoncer. Ce sera la dernière initiative politique concrète ayant pour objectif de préserver le secret bancaire. Par la suite, comme nous le verrons, n'est intervenu qu'un ensemble de décisions rétroactives et sans contrepartie.

Mentionnons quelques-uns des accrocs institutionnels dont personne, à commencer par les banques, mais également les autorités politiques,

n'a voulu reconnaître le caractère incisif.

Au début des années 1970, les banques suisses ont ouvert le flanc du secret bancaire s'agissant des nationaux américains résidents sur leur territoire ou à l'étranger, ouverture qui s'est progressivement étendue aux non-Américains résidents aux Etats-Unis. Il s'agissait d'un début, car les banques n'avaient d'abord cédé que sur la détention de titres américains, puis le début s'est transformé en rejet du secret bancaire pour les citoyens et pour les résidents américains. Le pragmatisme helvétique avait circonscrit le problème en l'étalant dans le temps et en le limitant, il est vrai de façon discriminatoire, à une catégorie de titres d'abord, de clients ensuite. Ce n'était qu'un début: la norme américaine imposera progressivement sa loi. Ce sera une longue confrontation de cultures visant, pour les Etats-Unis, à détourner le combat du terrain juridique vers le rapport de forces, avec pour but secondaire d'éliminer une concurrence. Les Etats-Unis avaient agi de même, mais sans succès, avec la chimie, puis avec l'horlogerie suisses. La phase de la confrontation correspondant à la crise (ce n'est sûrement pas la phase ultime) a été induite, nous le répétons, par les excès de quelques banques suisses aux Etats-Unis, à commencer par les grandes banques.

Le terme qualifie les fonds déposés dans les banques et les assurances suisses dont les titulaires ont disparu sans laisser de traces. La problématique et les réclimations que cette nature induit naturellement ont resurgi en Suisse à quatre reprises depuis 1956 (les fonds en déshérence) pour se conclure avec l'affaire dite des fonds juifs en 1998. La question s'est posée à la Suisse, parce que deux conditions exceptionnelles y



L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Magazines populaires  
Tirage: 9'510  
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 10  
Surface: 93'325 mm<sup>2</sup>

étaient réalisées, comme à chaque fois relevant de sa culture, de sa mentalité et de ses institutions. C'est que dans une banque suisse:

- tout dépositaire est identifié avec exactitude, et son identification doit être conservée (en l'occurrence, elle l'aura été pendant près de soixante-cinq ans)

- tout dépôt est conservé individuellement, contrairement à la pratique universelle (en particulier américaine où les fonds juifs en déshérence ont été rapidement passés au crédit de l'Etat) du droit à la prescription en faveur de l'Etat. Les réclamations devaient, pour être suivies d'effet, montrer avec suffisamment de vraisemblance leur lien avec les ayants droit, l'historique du compte et les montants. Le succès de l'attaque des fonds juifs est donc à mettre sur le compte de trois qualités dont la Suisse fait montre:

- la précision horlogère avec laquelle l'identité des ayants droit est répertoriée et conservée;
- l'honnêteté qui consiste à maintenir ces dépôts à la BNS sans jamais en faire l'extourne;
- la prépondérance du principe éthique qui a fait garder ces fonds en attente à la BNS et qui a fini par présider à la décision rendue délicate au plan de la restitution individuelle par le fait que les liens familiaux avaient perdu leur évidence.

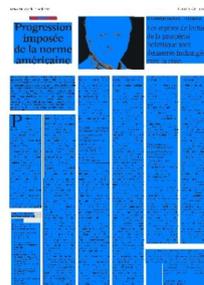
Le juge étranger est intervenu sur le territoire de la souveraineté helvétique sous la forme d'une plainte collective (une mode américaine qui facilite la légalité de l'anonymat et fait avancer le processus judiciaire

**RÜBIK PRÉSERVAIT  
LE SECRET BANCAIRE  
ET LA SOUVERAINETÉ  
SUISSE EN CE SENS**

## QUE CE SONT LES BANQUES QUI DÉTERMINENT LE PRÉLÈVEMENT FISCAL SUR LES DÉPÔTS DE LEURS CLIENTS ET LE TRANSFERT AUX ÉTATS SIGNATAIRES.

aux dépends de la présomption d'innocence) et sous le contrôle des grands cabinets d'audit étrangers (américains) qui ont audité officiellement le travail de recherche effectué par les banques. Le résultat fut que, sur un montant reconnu en déshérence de 1,2 milliards de dollars, les coûts pour les banques ont été huit fois plus élevés, les redevances aux avocats et fiduciaires anglo-saxons ont représenté plus de la moitié de ce montant, et au final les quelques ayants droit ont touché individuellement une somme peu importante. Nous admettons que la restitution relevait d'une question de principe, de justice. Il faut admettre aussi que la manière dont la Suisse a été attaquée, traitée et blessée dans ses institutions par l'introduction d'un outil de droit et d'auditeurs étrangers présageait des futurs rapports de forces qui aujourd'hui se sont substitués aux droits garantis par les institutions. La crise des institutions s'était bel et bien introduite par la tête de pont de l'appareil bancaire qui retournait contre lui ses propres qualités. On a voulu ignorer le caractère prémonitoire de ces attaques portées contre les institutions helvétiques dont la riposte a toujours été d'ordre juridique. Les attaques consistaient pourtant de plus en plus à sortir du cadre juridique pour être portées sur le terrain du rapport de forces. Les moyens, le sérieux, la précision, le sens du droit, la rigueur, la discrétion,

le respect du client, de sa sphère privée, bref le professionnalisme des banques suisses, n'ayons pas peur de le dire, cette identité et cette culture qui font leur différence, leur succès, ont été instrumentalisés pour être retournés contre elles. L'attente d'un règlement juridique sur le fond est malheureusement le fait d'une courte vue aggravée jusqu'à la cécité dans un monde dont la globalisation libère les poussées multipolaires hors des frontières politiques, culturelles, légales, traditionnelles, sous la pression du tsunami américain. Il faut souligner que le leadership des grandes banques suisses s'est trouvé à son tour aspiré par le grand vide de la mondialisation financière, un vide que leur professionnalisme et leur puissance ont envahi, bousculant les valeurs nationales et culturelles qui avaient fait leur réputation. Cette aspiration les a portées pendant une dizaine d'années (en gros de 1997 à 2007) sur les sommets toujours plus élevés du succès. La vague de la finance virtuelle a finalement emporté dans son élan certaines banques et leurs directions, laissant pour un temps le politique et le contribuable suisses admiratifs et reconnaissants. Les banques n'avaient jamais eu autant de succès ni rapporté autant d'argent. Les profits de la finance étaient sans commune mesure avec ceux de l'économie, et les ressources ont convergé de la finance et de l'économie vers la finance nouvelle.



L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Magazines populaires  
Tirage: 9'510  
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003  
N° d'abonnement: 844003  
Page: 10  
Surface: 93'325 mm<sup>2</sup>

## JEAN-MARIE BRANDT, ECONOMISTE

# Les repères de lecture de la prospérité helvétique sont demeurés inchangés avec la crise.

*Jean-Marie Brandt a étudié le droit et rédigé une thèse de doctorat en sciences économiques sur l'Europe. Cette double formation universitaire lui a permis une carrière professionnelle diversifiée: directeur général de la BCV, il a également occupé différents postes à responsabilités dans l'audit bancaire, puis dans la banque en Allemagne, en Suisse alémanique, en Angleterre et en Italie. En 1999, il est devenu chef de l'administration cantonale vaudoise des impôts. Interpellé par l'évolution du monde de la finance, il anime un débat sur la crise à l'Université populaire de Lausanne deux fois l'an depuis 2008.*



**JEAN-MARIE BRANDT**  
«La Crise. Quelle Crise?»  
Slatkine. 268 pages.

### TOP 5 DES VENTES ÉCONOMIE-FINANCE



Cinq meilleures ventes de la semaine dernière dans l'ensemble du réseau

- 1. Êtes-vous un tigre, un chat ou un dinosaure?**  
Stéphane Garelli  
Slatkine
- 2. Tout peut changer - Capitalisme et changement climatique**  
Naomi Klein  
Coédition Actes sud/Lux
- 3. Business model: nouvelle génération: un guide pour visionnaires, révolutionnaires et challengers**  
A. Osterwalder et Y. Pigneur  
Pearson
- 4. Comment la technologie va changer votre argent**  
Philippe Herlin  
Eyrolles
- 5. Bourse. Guide de l'investisseur. 4e édition**  
Pierre Novello  
Ed. Pierre Novello